

AR Prefecture

063-256301375-20260618-DP2026007-AI
Reçu le 28/08/2026

**Syndicat Mixte pour l'Aménagement
et le Développement des Combrailles**

Place Raymond Gauvin
63390 St Gervais d'Auvergne

DP 2026 007

DECISION DU PRESIDENT N° 2026/7

**Demande de subvention LEADER dans le cadre de l'action
« Améliorer l'accès aux produits locaux et de qualité pour les habitants des
Combrailles »**

**Le Président du Syndicat Mixte pour l'Aménagement et le Développement des
Combrailles,**

Vu l'Article L5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales fixant les conditions et les champs de délégation d'une partie des attributions de l'organe délibérant au bénéfice du président d'un établissement public de coopération intercommunale.

Vu la délibération du comité syndical du Syndicat Mixte pour l'Aménagement et le Développement des Combrailles en date du 17 juin 2026 décidant des délégations du Comité Syndical au Bureau Syndical et Délégations au Président.

DECIDE :

Article 1 : de solliciter une subvention LEADER pour l'action intitulée « Améliorer l'accès aux produits locaux et de qualité pour les habitants des Combrailles », d'approuver le plan de financements ci-dessous et de procéder à la demande de subvention auprès du financeur mentionné.

<u>Dépenses</u>			<u>Recettes</u>	
Conception, fabrication et pose des casiers (bornes de commande + modules)	Bornes de commandes (base 3 sites)	24 870,00 €	LEADER	216 000,00 €
	Modules casiers réfrigérés (9)	173 700,00 €		
	Transport et installation (base 3 sites)	5 970,00 €		
Conception, fabrication et pose des abris ou bâtiments modulaires (base 3 sites)		68 940,00 €		
Achat des espaces de stockage (base 3 sites)		24 891,00 €	Autofinancement	82 371,00 €
<u>TOTAL</u>		298 371,00 €	<u>TOTAL</u>	298 371,00 €

AR Prefecture

063-256301375-20260618-DP2026007-AI
Reçu le 28/08/2026

Article 2 : Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait à Saint-Gervais d'Auvergne, le 18 juin 2026.

Pour copie conforme
Certifiée exécutoire
Reçue en Sous-Préfecture le
Publiée le

Le Président,

Boris SOUCHAL

